

Débats parlementaires à l'Assemblée nationale française, 2e séance (3 mars 1999)

Légende: Compte rendu intégral des débats parlementaires de l'Assemblée nationale française lors de la deuxième séance du 3 mars 1999 portant sur l'explication de vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam. La loi est adoptée à 447 voix contre 75.

Source: Assemblée nationale (Constitution du 4 octobre 1958, 11ème législature), Débats parlementaires – Session ordinaire de 1998-1999 : compte-rendu intégral des séances du mercredi 3 mars 1998 (68ème jour de séance de la session), Journal officiel de la République française, Année 1998, N° 17 [1] A.N. (C.R.), 04.03.98, pp. 1962-2001, <http://archives.assemblee-nationale.fr/11/cr/1998-1999-ordinaire1/175.pdf>.

Copyright: (c) Assemblée Nationale

URL: http://www.cvce.eu/obj/debats_parlementaires_a_1_assemblee_nationale_francaise_2e_seance_3_mars_1999-fr-a9efcac7-efab-4f3f-928e-dbba130a9a5f.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

médical, échec retentissant surtout de votre tentative de durcissement de la régulation des dépenses de santé, strictement comptable, par des dispositions qui ont été annulées par le Conseil constitutionnel grâce à l'action de l'opposition.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Eh oui !

M. Jean-Antoine Leonetti. Vous déclarez dans cette lettre de séduction, cette lettre d'amour (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*), nouveau envers le corps médical, lettre qui manie assez bien le paradoxe et l'hypocrisie, que vous ne souhaitiez pas plus que nous que les dispositions prévues s'appliquent. Lorsqu'on est ministre, il est facile de faire en sorte que des dispositions ne s'appliquent pas. Il suffit de ne pas les proposer ! (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Eh oui !

M. Jean-Antoine Leonetti. A la fin de votre courrier, enfin, vous indiquez aux médecins qu'ils peuvent vous écrire ou vous contacter par messagerie électronique. Visiblement, vous cherchez à contourner la représentation syndicale. Il est vrai que ce sont des syndicats de médecins et qu'ils doivent donc être traités moins bien que les autres, et que vous n'avez bien entendu pas écouté la voix de l'opposition lorsqu'elle se faisait porter. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La question que se posent les médecins est assez simple en fait, et je leur propose de vous l'adresser de manière claire : renoncez-vous oui ou non aux sanctions collectives et aveugles et à la maîtrise strictement comptable des dépenses de santé ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

A titre anecdotique, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai adressé le 10 février 1998, il y a donc plus d'un an, une question écrite sur ce sujet qui n'a toujours pas obtenu de réponse. (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Je n'étais à cette époque que député.

M. le président. Voulez-vous conclure, monsieur Leonetti.

M. Jean-Antoine Leonetti. Si je vous adresse la même question, en tant que médecin, sur la messagerie électronique, puis-je espérer avoir une réponse plus rapidement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Décidément, monsieur le député, ou bien vous avez du mal à lire notre lettre, ou bien vous posez une fois de plus vos questions d'une façon qui n'est pas correcte. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je connais cette lettre pour l'avoir écrite. Nous n'avons pas dit que le médecin était quelqu'un qui soignait et devait continuer à soigner, mais quelqu'un qui soignait et qui rassurait, et qui devait continuer à le faire (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), c'est-à-dire qu'il doit avoir le temps, et c'est vrai notamment pour le médecin généraliste, d'accueillir, d'écouter et de comprendre. Si vous connaissez le rôle des médecins, vous savez que c'est très important !

Si, pour vous, ce sont des banalités, les médecins ne l'ont pas perçu ainsi.

M. Jean-Michel Ferrand. M. Leonetti est médecin ! Il sait de quoi il parle !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ils nous écrivent par centaines aujourd'hui, non pas pour nous donner des formules toutes faites, car eux acceptent le jeu démocratique, mais pour nous faire part de leurs remarques, de leurs propositions, qui nous seront tout à fait utiles.

Permettez-moi de vous dire que vous êtes mal placés, mesdames, messieurs de l'opposition, vous qui avez mis les médecins dans la rue, pour prétendre que nous ne travaillons pas bien avec les médecins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous êtes mal placés, vous qui avez fait le « tout médecin », alors que nous travaillons aussi avec l'industrie pharmaceutique, à qui nous demandons de contribuer à la sécurité sociale, vous qui avez vu annuler l'ensemble des dispositions que vous aviez conclues avec les médecins, pour nous donner des leçons.

M. Jean Ueberschlag. Ne parlez pas des autres !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Et vous êtes encore plus mal placés, quand nous avons réussi à respecter nos prévisions l'année dernière, et à les respecter cette année à deux milliards près, alors que les vôtres n'étaient pas respectées à quarante milliards près !

Voilà la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Merci, madame la ministre, pour cette réponse de séduction. (*Sourires.*)

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

RATIFICATION DU TRAITÉ D'AMSTERDAM

Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement.

La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, quelques mots seulement pour remercier la représentation nationale de ce débat très approfondi. Nous avons vraiment traité au fond des choses du contenu du traité d'Amsterdam, de ses apports mais aussi de ses faiblesses ou de ses lacunes.

Après les débats qui avaient conduit à la révision constitutionnelle, ce fut à nouveau une discussion riche, nourrie, sérieuse, jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Je ne reviens pas sur l'article additionnel que le Gouvernement a présenté. Le débat a montré qu'une très large majorité d'entre vous se reconnaissent dans ce texte qui a été substantiellement amélioré par les travaux de la commission des affaires étrangères.

Je vous appelle donc à voter les plus nombreux possible le texte de ce projet de loi qui autorise sans aucun état d'âme la ratification du traité d'Amsterdam signé par notre pays, mais rappelle aussi la détermination forte de la France à voir les institutions de l'Europe rapidement et profondément réformées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. Rendons à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire à la commission des affaires étrangères, le travail qui a été mené dans ce cadre.

La parole est à M. Michel Vauzelle, rapporteur de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, rapporteur de la commission des affaires étrangères. Monsieur le ministre, mes chers collègues, si le traité d'Amsterdam n'est pas un bon traité, j'ai eu l'occasion de le dire pendant le débat, il est une étape nécessaire dans la construction européenne. Dans la vie internationale, comme dans la vie tout court, il y a des moments difficiles qui doivent être acceptés avec modestie, réalisme et responsabilité. C'est le cas de l'autorisation que nous donnons au Gouvernement de ratifier ce traité.

Je veux souligner une fois encore combien le Gouvernement mérite la gratitude du Parlement et notamment de l'Assemblée pour le respect dont il a fait preuve à l'égard de la représentation nationale. Nous avons pu, en effet, notamment à la commission des affaires étrangères, exprimer notre volonté, qui était celle du président Fabius mais aussi de la quasi-totalité des parlementaires et des plus éminentes personnalités de la République, que la voix de la France se fasse entendre de manière forte en faveur de la réforme des institutions. Ce faisant, la volonté nationale était respectée et entendue.

La France, tout en étant à la pointe du combat européen, n'est pas isolée en ce domaine, puisqu'elle est rejointe par les Quinze, notamment par l'Italie et par la Belgique. Le Gouvernement a trouvé une méthode qui, en respectant nos institutions, la Constitution, notre règlement, par une manière exemplaire d'employer l'amendement gouvernemental, nous a permis de nous manifester de la manière que nous souhaitions et qui est, je le crois, très forte.

Enfin, il est apparu tout au long des débats, et quelle que soit la position prise par les orateurs, que la représentation nationale dans son ensemble avait un très vif souci de voir la France trouver sa place face aux menaces qui pèsent sur sa liberté en raison de la mondialisation de l'existence d'un modèle unique et d'une seule et unique superpuissance mondiale désormais.

Ce souci de la liberté de la France est un point qui nous rassemble tous. Nous y répondons de manière différente. Selon nous, pour que la France reste libre, elle doit s'appuyer sur la force que lui apportera l'Union européenne. Elle doit donc partager des compétences avec ses partenaires, dès lors qu'elle conserve sa souveraineté. Mais, sans aucun doute, et on l'a bien vu dans l'opposition, qui me paraît anti-pédagogique, entre ceux qui s'appellent les « souverainistes » et les « fédéralistes », notre peuple n'y retrouvera pas son compte si, dans les semaines, les mois et les années qui viennent, nous ne savons pas bien expliquer que, pour défendre sa liberté, la France doit trouver dans l'Union européenne un appui.

L'Union européenne doit reprendre à son compte la volonté profonde de la France de défendre sa liberté et son identité culturelle.

La France, quant à elle, pourra accepter des transferts de compétence mais elle devra veiller bien entendu – à ce qu'il ne soit jamais porté atteinte à cette liberté et à cette identité culturelle – et qui peut le faire mieux qu'elle-même.

Tel est l'enseignement que je tire, pour ma part, de ce débat qui a été, je crois, fort utile. J'espère que l'Assemblée nationale voudra bien manifester la même quasi-unanimité que sa commission des affaires étrangères pour autoriser le Gouvernement à ratifier le traité d'Amsterdam. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Explications de vote

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote sur l'ensemble du projet de loi.

Je rappelle que s'exprimera un orateur par groupe, en vertu des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 54 du règlement, et que chacun disposera de cinq minutes.

La parole est à M. Pierre Lequiller, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, le groupe Démocratie libérale votera pour la ratification du traité d'Amsterdam.

Européens convaincus, nous l'approuvons parce qu'il constitue un progrès pour l'Europe : un progrès en matière de sécurité intérieure dans l'Union, en permettant de contrôler efficacement et en commun les frontières extérieures, condition indispensable pour effacer les frontières intérieures et assurer la libre circulation des personnes ; un progrès sur la voie de l'Europe politique avec la création du haut représentant de la PESC et avec les moyens mis à sa disposition pour définir la stratégie commune ; un progrès pour la citoyenneté et la défense de la personne humaine, en introduisant l'état de droit, consacrant ainsi le principe fondamental du libéralisme politique ; un progrès dans le domaine de la solidarité puisqu'il assigne à l'Europe l'objectif de l'emploi ; un progrès également dans le domaine de l'environnement et de la santé.

Ce traité sera très probablement adopté, à l'image de la réforme constitutionnelle, et nous nous en réjouissons.

Cela dit, ses imperfections et notre ambition pour l'Europe me font aborder l'après-Amsterdam. Il est d'abord urgent, nous l'avons voté ce matin, de réformer les institutions pour répondre à l'urgence de la réunifica-

tion de l'Europe. Il faut aussi s'intéresser à l'Europe politique pour permettre à l'Union, en disposant d'un véritable pilier européen de défense dans l'OTAN, d'exister pleinement sur la scène internationale. L'Europe devra être mieux organisée, avec un président du Conseil européen doté d'un mandat plus long, avec une commission réduite et gardant son rôle originel, avec une application effective du principe de subsidiarité. Elle devra enfin défendre ses valeurs de civilisation.

Or, à l'heure où ces nouveaux défis émergent, le Gouvernement français est incapable de se projeter dans l'avenir. Vous restez figés sur votre vision doctrinaire, interventionniste de la France comme de l'Union. Vous ne songez qu'à exporter vos recettes archaïques dont on sait qu'elles ne sont bonnes ni pour la France ni pour l'Europe. Vu de Milan, elles auraient même des relents de vieille gauche, si j'en crois le Premier ministre, pourtant travailliste, Tony Blair.

M. Alain Barrau. Il n'était pas là !

M. Pierre Lequiller. En prônant le super-Etat dirigiste et centralisateur, l'impôt européen, le renforcement de la Commission au détriment du Conseil, l'unification des politiques fiscales, économiques et sociales, vous êtes à contre-courant des intérêts de la France et de ceux de l'Europe, celle de la liberté, de la solidarité, de l'initiative, de la subsidiarité, celle qui respecte l'identité des Etats, qui renforce le rôle du politique, celle qui place l'individu au cœur de ses préoccupations, celle enfin que souhaite le Président de la République. Nous voterons Amsterdam parce qu'il permettra de la réaliser.

(M. Arthur Paecht remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ARTHUR PAECHT, vice-président

M. le président. La parole est à M. Henri Nallet, pour le groupe socialiste.

M. Henri Nallet. Dans un instant, le groupe socialiste autorisera le Gouvernement à ratifier le traité d'Amsterdam. A l'issue de ce débat, nous voudrions d'abord nous féliciter de ce que nos échanges aient permis de rendre en quelque sorte justice à une partie au moins du traité d'Amsterdam.

Nous n'avons pas dit, et ce n'est pourtant pas l'envie qui m'en manque après avoir entendu M. Lequiller, que les faiblesses du traité d'Amsterdam étaient dues à d'autres que nous.

M. Alain Juppé. Il fallait le renégocier monsieur Nallet ! C'était toujours possible. On l'a bien fait pour Blair House !

M. Henri Nallet. Si ce texte ardu, difficile, compliqué, comporte de larges insuffisances, et en particulier l'absence de réforme des institutions de l'Union, ce pourquoi il avait été prévu, nous avons reconnu très vite qu'il contenait suffisamment de dispositions positives pour être ratifié. Il ne contient en effet pas de clauses inacceptables ou dangereuses pour la France. En dépit de la caricature qui a été présentée sur certains bancs de cette assemblée, nous pensons que les acquis l'emportent sur ses défauts.

Ce texte nous paraît positif parce qu'il réaffirme et protège les droits fondamentaux de l'individu, étend la compétence de l'Union européenne à la lutte contre toutes les discriminations, accroît le pouvoir du Parle-

ment européen, comme nous l'avons toujours demandé, renforce le contrôle de la Cour de justice, permettant l'établissement d'un Etat de droit dans notre union, et, enfin, parce qu'il permettra, si les Etats membres le décident dans quelques années à l'unanimité, de voter à la majorité qualifiée au sein du Conseil dans les matières qui touchent à la circulation des personnes, à l'asile et à l'immigration.

Où est la menace pour notre communauté nationale que voient certains, alors que nous avons déjà décidé de laisser circuler librement les marchandises, les capitaux et la monnaie unique, si ce n'est peut-être dans la volonté de flatter les sentiments les plus obscurs de crainte et d'hostilité à l'autre ?

Nous autoriserons la ratification de ce traité parce que nous pensons aussi qu'il peut se révéler un facteur de progrès pour l'Europe : il contribuera au perfectionnement de l'Etat de droit entre les Etats membres ; il permettra une amélioration réelle de la politique étrangère et de sécurité commune ; il autorisera l'institutionnalisation de coopérations renforcées entre ceux qui voudront aller plus loin.

Enfin, le traité d'Amsterdam, grâce à l'action du gouvernement de Lionel Jospin dans les derniers moments de la négociation, concourt à rééquilibrer la construction européenne, à en réorienter le cours.

Si une certaine dérive libérale de l'Europe a souvent été dénoncée sur les bancs de cette assemblée, aujourd'hui, la donne politique, il faut reconnaître, n'en déplaie certains, est en train de changer au sein de l'Union européenne. Loin de s'opposer à cette évolution, le traité d'Amsterdam va dans le bon sens politique. Peut-on, en effet, qualifier de « libéral » un traité qui place l'emploi parmi les objectifs de l'Union, qui intègre le protocole social grâce à la décision des travaillistes britanniques, qui se préoccupe de santé publique, de protection des consommateurs, de développement durable, et qui, pour la première fois dans un traité communautaire, reconnaît les services d'intérêt économique général parmi les « valeurs communes » de l'Union ? Il y a là, je crois, motif à soutenir un tel traité.

Bien sûr, il reste ses lacunes. Mais nous reconnaissons que le travail qui a été accompli par la commission des affaires étrangères, son rapporteur et le Gouvernement nous permet de considérer qu'une des conditions que nous avons mises à la ratification du traité est remplie. En effet, l'engagement qui a été pris en faveur d'une indispensable réforme des institutions de l'Union nous convient.

Je rappelle que la négociation était pratiquement bouclée lors de la constitution du gouvernement actuel...

M. Hervé de Charette. Vous aviez la possibilité d'apporter des changements !

M. Henri Nallet. ... lequel ne saurait dès lors se voir imputer cette carence. Il faut au contraire lui savoir gré d'avoir œuvré pour que la France et deux de ses partenaires importants, l'Italie et la Belgique, expriment, dans une déclaration jointe au traité, leur volonté de voir l'Union procéder à une réforme substantielle de ses institutions avant l'adhésion de tout nouvel Etat membre.

L'article additionnel au projet de loi de ratification, dont nous avons longuement discuté, marquera donc avec force l'attachement et le soutien de la représentation nationale à cette conception, sans pour autant porter atteinte à l'équilibre des pouvoirs publics instauré par la Constitution.

A l'inverse, la non-ratification du traité d'Amsterdam serait de notre point de vue une impasse qui provoquerait une crise qui risquerait peut-être d'être fatale à l'idée européenne et qui surtout interdirait d'enranger les progrès incontestables que contient le traité.

Le vote favorable du groupe socialiste n'est pas, comme on l'a parfois écrit, un vote de résignation à un texte qui n'a pas été négocié par le Gouvernement que nous soutenons. C'est un vote de raison en faveur d'un traité positif pour la France et pour l'Europe, un traité que, certes, il faudra compléter et dépasser, mais qui, pour l'heure, va dans le sens de l'Europe que nous voulons et que veut le Gouvernement : une Europe plus sociale, une Europe plus sûre d'elle-même, une Europe plus politique. Tel est le sens de notre approbation, mes chers collègues. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. René André, pour le groupe du RPR.

M. René André. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Président de la République a, hier, avec bonheur, replacé le traité d'Amsterdam dans la longue, difficile et si nécessaire construction européenne. « L'Europe – a-t-il rappelé – doit être l'expression des peuples qui la composent... Loin d'être incompatible avec l'idée de nation, l'Europe doit être le lieu politique et spirituel où cette idée peut respirer et s'enrichir avec le plus de force. »

Le groupe du RPR a, par la voix de son orateur, M. Edouard Balladur, tout à la fois confirmé son adhésion à cette conception de l'Europe, qui associe si profondément notre histoire nationale et notre refus du repli frileux. Il a ainsi marqué son approbation du traité d'Amsterdam.

Avec le traité d'Amsterdam, que nous allons ratifier dans quelques instants, la construction européenne a fait un nouveau pas.

Bien sûr – et nous l'avons tous admis sur ces bancs –, ce traité n'est pas la panacée. Il ne règle pas tous les problèmes qui se posent à la construction de l'espace européen. Il ne marque pas non plus la fin d'un processus, loin de là.

A cet égard, je regrette que, par deux fois, l'orateur précédent ait souligné, avec plus ou moins de force – et, en tout cas, à mes yeux, avec maladresse –, le fait que ce traité aurait pu être mieux négocié. Le Gouvernement actuel avait la possibilité de le renégocier comme nous avons, nous, quand nous étions aux affaires, renégocier le traité de *Blair House*, ce dont personne ne se plaint.

Il aurait également fallu souligner, par honnêteté ou par humilité, que, lorsque ce traité a été signé, les partenaires n'étaient pas les mêmes : il ne faut pas oublier qu'à M. John Major avait succédé M. Blair.

M. Henri Nallet. Heureusement !

M. René André. Ce changement aurait pu peut-être vous faciliter une éventuelle renégociation si vous l'aviez souhaité. Quoi que ce ne soit pas certain, étant donné ce qui s'est passé hier et avant-hier à Milan.

Comme tous ceux qui l'ont précédé, depuis le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier jusqu'au traité de Maastricht, le traité d'Amsterdam apporte sa pierre à un édifice voulu par les peuples européens et leurs dirigeants. Il a fallu conjuguer la passion, la conviction, la détermination, et souvent aussi la patience pour faire avancer au quotidien, en dépit d'innombrables difficultés, l'idée européenne.

Sur tous ces bancs, les zones d'ombre et les insuffisances du traité d'Amsterdam ont été évoquées. Il nous appartient aussi de souligner les avancées qu'apporte le traité à la construction européenne. Il nous appartient également de dire ce qu'il doit à la diplomatie française, conduite par le chef de l'Etat. Le traité permet d'aller de l'avant, notamment en matière de politique étrangère et de sécurité commune, et, comme la France l'a souhaité, un poste de haut représentant pour la politique étrangère est créé. Demain, si les Etats en ont la volonté, l'Europe aura, aux yeux du monde, un visage et un nom.

Un autre point positif doit être rappelé : la reconnaissance d'une ambition sociale commune aux Etats de l'Union. L'Union européenne se dote largement, grâce à la ténacité de la France, d'un titre consacré à l'emploi. Ce n'est qu'une première étape, mais elle nous tient à cœur. Le Président de la République, je veux ici le rappeler avec force, en a été l'instigateur dès 1996. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Toutefois, dans son intervention d'hier, M. Edouard Balladur n'a pas caché notre déception devant l'échec actuel des négociations sur la réforme des institutions européennes.

L'article additionnel que nous avons voté ce matin n'est pas de pure forme. Il exprime notre conviction profonde : seule une réforme audacieuse des institutions permettra tout à la fois d'accueillir les peuples d'Europe centrale et d'Europe orientale et de mieux associer nos concitoyens à la construction européenne.

Pas d'Europe sans démocratie, pas de démocratie sans le soutien populaire et sans institutions efficaces !

Permettez-moi, à cet égard, de regretter une fois de plus la frilosité dont le Gouvernement a fait preuve lorsque nous avons proposé une modification de la Constitution qui aurait permis de mieux associer nos concitoyens au contrôle de la construction européenne.

M. Jean-Louis Debré. Très juste !

M. René André. Fidèles à leur histoire, fiers de l'œuvre accomplie par le général de Gaulle, par Georges Pompidou et, aujourd'hui, par Jacques Chirac, les gaullistes approuveront la ratification du traité d'Amsterdam. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour le groupe communiste.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Assemblée nationale s'apprête à ratifier le traité d'Amsterdam. L'issue du scrutin ne fait en effet aucun doute, puisque le Gouvernement est assuré de trouver une majorité sur tous les bancs de notre assemblée.

M. Francis Delattre. Pas chez vous !

M. Alain Bocquet. Et ce n'est pas là le moindre des paradoxes !

M. Christian Jacob. Le paradoxe, c'est que les communistes soient encore au Gouvernement !

M. Alain Bocquet. Certes, le traité d'Amsterdam n'est que la suite logique du traité de Maastricht, lui-même suite logique de l'Acte unique européen, et suite encore

de bon nombre de conférences intergouvernementales, le tout faisant suite au traité fondateur de Rome. L'alternance politique en France a fait que les gouvernements successifs ont poussé les feux de l'intégration au nom de cette continuité.

Pendant tout ce temps, la société française s'est radicalement transformée. Le chômage, la précarité et la misère se sont développés dans des proportions considérables, à la mesure de l'explosion, en parallèle, des profits financiers.

Les Françaises et les Français vivent dans leur majorité plus difficilement, et les jeunes générations vivent désormais plus mal que leurs aînés.

Un des phénomènes marquant est sans doute l'irruption de la citoyenneté, s'exprimant comme une demande de plus en plus forte de démocratie à tous les niveaux.

Comment, en effet, ne pas constater cette aspiration grandissante des peuples, du nôtre en particulier, à voir leurs attentes prises en compte ?

Comment ne pas répondre à leur volonté que la construction européenne soit élaborée et décidée avec eux ?

En esquivant ces interrogations fondamentales, l'on prive assurément les citoyens et les peuples d'Europe de véritables projets qui soient porteurs d'espérance.

M. le Président de la République regrettait, hier, dans son adresse aux députés, que « les peuples ne se sentent pas assez concernés par la construction de l'union européenne ». Alors pourquoi a-t-il refusé obstinément de consulter les Français par référendum ? Cela aurait pourtant été le bon moyen démocratique d'y contribuer.

M. Chirac n'a donc pas permis que se déroule le grand débat national qu'exigeait la ratification du traité d'Amsterdam. Ainsi va-t-on aboutir à la ratification en catimini d'un très mauvais traité que l'Histoire jugera peut-être un jour comme étant le produit mort-né d'un mécanisme institutionnel aux rouages décidément bien grippés.

Les députés communistes, quant à eux, ne craignent pas la confrontation d'idées sur l'Europe. Au contraire, ils l'appellent de tous leurs vœux et souhaitent que chacune et chacun puissent y participer et s'emparer des projets de gauche novateurs et porteurs d'avenir pour tous.

Dans leurs interventions, mes amis Robert Hue, Jean-Claude Lefort et Guy Hermier ont eu l'occasion de réaffirmer notre choix, notre volonté et notre projet européen. Après eux, je voudrais revenir succinctement sur quelques-uns des aspects de notre ambition euroconstructive pour l'Europe.

Les députés communistes, qui sont européens, sont naturellement pour l'Europe, pour la construire sans réticences ni arrière-pensées.

En nous engageant dans cette construction, nous appelons une Europe conçue comme un espace moderne de codéveloppement de nations décidant souverainement de partager leurs efforts et leurs destins, capables d'affronter positivement les défis contemporains.

Europrogressistes, nous combattons les politiques, les choix ultralibéraux que l'on voudrait nous imposer, afin de promouvoir d'autres choix qui permettent d'avancer vers l'Europe sociale, l'Europe du progrès humain, de l'égalité, d'une citoyenneté élargie et reconnue, vers une Europe réellement solidaire et pacifique.

C'est le sens de notre proposition tendant à renégocier le pacte de stabilité pour lui substituer un pacte pour l'emploi et la croissance.

De la même façon, nous souhaitons, parmi d'autres mesures, que soit instauré un SMIC européen de 1 000 euros et que soit réduite à 35 heures la durée du travail, sans perte de salaire.

Pour être des artisans actifs sinon volontaristes d'un tel projet, il faut être à l'écoute des citoyens, de leurs inquiétudes et de leurs aspirations. En même temps, le changement en France n'est pas conditionné à l'attente d'une évolution en Europe, car cela serait par trop hypothétique.

C'est en permettant aux citoyens d'être partie prenante de la politique européenne de la France que nous leur rendrons l'Europe. Nous pourrions y contribuer en inscrivant le principe du référendum dans la Constitution avant toute ratification d'un traité. De même, un renforcement des pouvoirs du Parlement européen, notamment le pouvoir de contrôle des institutions, rapprocherait l'Europe de l'ensemble des citoyens.

Cette Europe des nations solidaires que nous appelons pourra s'élargir sur cette base. Car comment s'élargir sans instaurer un grand dialogue sur nos visions, nos histoires et nos cultures et sans faire preuve d'enthousiasme en faveur de la liberté et du progrès humain ?

Une telle Europe, qui sera forte, ne sera pas alignée sur les Etats-Unis d'Amérique ou sur un modèle ultralibéral prônant une mondialisation de la guerre économique.

Le traité d'Amsterdam entérine une telle logique libérale. C'est pourquoi nous le combattons comme nous nous sommes résolument opposés au traité de Maastricht.

Le pouvoir appartient au peuple et à lui seul. Il n'appartient pas à notre assemblée de voter en lieu et place de notre peuple, que l'on refuse de consulter, le transfert d'un pan entier de notre souveraineté nationale au profit des institutions communautaires.

Ceux qui s'apprentent à apporter leur soutien au traité d'Amsterdam sont dans le doute plus que dans l'espérance. Ce sentiment est bien réel.

En cohérence avec leur choix europrogressiste, les députés communistes voteront contre ce projet de loi d'un autre âge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

M. Maurice Ligot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'UDF a une longue tradition de soutien à la construction européenne. C'est, de sa part, une conviction profonde, non une attitude de circonstance.

Rappelons-nous que les premiers pas de l'Europe, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, ont été accomplis grâce aux initiatives de ses grands anciens. Elle n'a cessé de veiller sur une construction qui s'échelonne sur un demi-siècle maintenant. Elle y a participé fortement, notamment grâce à l'intermédiaire du Président Giscard d'Estaing. Elle a eu aussi à s'opposer aux attaques des eurosceptiques de toutes origines. En un mot, l'UDF n'a cessé de suivre un cap clair : pour elle, l'Union européenne constitue le cadre indispensable à l'avenir des États européens, les six du noyau d'origine, comme aussi ceux des élargissements successifs et ceux qui, à l'Est de notre continent, aspirent à en devenir membres, pour y jouir avec nous de la paix, de la démocratie et de la prospérité.

Ce n'est pas aujourd'hui que l'UDF va changer de cap à propos de la ratification du traité d'Amsterdam.

Oh ! bien sûr, l'Europe actuelle n'est pas parfaite : son fonctionnement est extrêmement complexe, lourd et difficilement compréhensible par les citoyens.

Elle n'est pas assez démocratique : on l'a bien vu récemment quand la Commission a été accusée de fraude et de corruption et que le Parlement européen n'a pas trouvé de majorité pour voter une motion de défiance.

Elle n'est pas assez efficace : on le voit bien avec les crises balkaniques que les instances européennes sont incapables de résoudre.

Elle n'est pas assez autonome, notamment par rapport aux Etats-Unis, quand il s'agit de prendre des décisions économiques.

Mais qu'en serait-il si chacun de nos pays était isolé ? Qu'en serait-il des relations franco-allemandes si nos deux pays n'étaient pas intimement associés, comme ils le sont au sein de l'Europe ?

Bien sûr, tous les orateurs l'ont dit, le traité d'Amsterdam n'apporte pas ce que l'on attendait de lui en matière de renforcement des institutions européennes, de clarification des compétences et de subsidiarité. Avec le traité, l'Europe avance à petits pas, et sans perspective claire. A la différence du traité de Maastricht, qui a donné un élan à l'Europe en créant l'Union économique et monétaire, le traité d'Amsterdam ne porte pas, en germe, la promesse d'un nouveau dynamisme européen. Et l'UDF ne manque pas de le regretter.

M. Jean-Claude Lefort. C'est sans doute pour ça qu'elle va voter pour !

M. Maurice Ligot. Mais loin d'être découragés par ce qui n'est pas dans le traité, ou inquiets de ce qui y figure, nous trouvons dans ces hésitations mêmes des motifs et une conviction pour aller de l'avant. Le succès de la mise en place de l'euro ne peut que nous y encourager.

Il nous paraît indispensable que les dossiers laissés sans solution par la conférence intergouvernementale puissent être rouverts sans tarder, pour que les réformes institutionnelles nécessaires et attendues apportent la preuve de la capacité des Quinze à élaborer les compromis nécessaires. Ce n'est en effet qu'avec des institutions plus fortes et plus lisibles pour les citoyens, par conséquent plus démocratiques, que l'Union européenne sera en mesure de mieux réaliser son élargissement et, au-delà, de faire face aux défis que lui posent les difficultés de notre continent et du monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi l'UDF a accueilli avec un intérêt particulier l'amendement du Gouvernement à l'article unique du projet de loi de ratification.

Ce que nous croyons indispensable, dans l'intérêt même de la France, c'est d'aller vers une Europe forte, et notre pays doit être à l'origine des initiatives en ce sens.

Une Europe forte pour faire face à la mondialisation et aux dérives qu'elle peut présenter, comme on le voit avec les crises financières de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique du Sud, et la concurrence que les dévaluations des monnaies de ces pays font peser sur certaines de nos industries et activités économiques.

Une Europe forte pour faire face aux dangers qui la menacent sur le continent même et pour être capable de régler les conflits qui y surviennent, sans qu'il soit besoin de faire appel aux Etats-Unis.

Une Europe forte qui puisse progressivement équilibrer, du point de vue politique et économique, la seule puissance mondiale à l'heure actuelle : les Etats-Unis.

Une Europe forte qui consolide les atouts propres de chacun de ses Etats membres.

Seule une Europe forte pourra assurer ce qui est le but final de cette construction politique : la paix ; assurer des conditions équilibrées de concurrence pour son économie et ses entreprises, donc ses emplois ; assurer l'affirmation de son modèle culturel ; assurer à nos nations respectives un avenir indépendant ; que leur isolement condamnerait. Seule une Europe forte pourra faciliter vraiment la marche vers un élargissement au Centre et à l'Est.

C'est pour que cette force de l'Europe se construise progressivement que nous considérons le traité d'Amsterdam comme une étape, un petit pas en avant. En votant pour la ratification du traité et pour l'amendement présenté par le Gouvernement, à la suite d'une proposition du Président Giscard d'Estaing, amendement qui traduit l'engagement solennel de la France de réaliser des progrès substantiels dans la voie de la réforme des institutions de l'Union, l'UDF continuera à faire avancer l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance ; du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit dans les explications de vote, je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la diversité des votes du groupe Radical, Citoyen et Vert sur la ratification du traité d'Amsterdam montre que ce groupe constitue, à lui seul, un véritable laboratoire de la gauche plurielle. *(Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

En effet, les Verts voteront contre – pour des raisons diamétralement opposées à celles du Mouvement des citoyens, qui votera également contre – dans une démarche résolument pro-européenne, fédéraliste, assez voisine, d'ailleurs, de celle de nos collègues du parti Radical de gauche, qui, eux, voteront pour. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Au-delà de cette pluralité apparaît clairement la difficulté, voire l'inanité d'un tel exercice. Celles et ceux qui étaient présents tard la nuit dernière en gardent un goût amer. Il y a unanimité pour reconnaître l'énorme déficit démocratique qui a caractérisé à l'élaboration de ce médiocre traité, auquel ni les parlementaires nationaux ni nos concitoyens n'ont été associés en quoi que ce soit.

Il faudra bien un jour sortir de la méthode intergouvernementale et d'une gestion technocratique qui ont manifestement atteint leurs limites, si l'on veut rendre l'Europe compréhensible et désirable pour l'ensemble de nos concitoyens. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Yves Cochet. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert. J'en viens au fond.

Le traité d'Amsterdam répond-il d'abord à l'objectif qui lui était assigné : réformer les institutions européennes et préparer l'élargissement ? A l'évidence non, et il y a encore unanimité sur ce point. C'est tellement vrai que le

Gouvernement, sur la suggestion des parlementaires – qui, je le rappelle, ne disposent d'aucun moyen de procédure pour amender la forme ou le fond d'un tel texte –, a proposé un article additionnel qui stigmatise en fait cet échec, en rappelant cet objectif essentiel qui devait être atteint mais ne l'a pas été.

Maigre lot de consolation, car c'est bien d'une Constitution européenne que nous avons besoin, ainsi que d'un débat très large sur le projet européen et sur les champs de compétences que nous voulons organiser par subsidiarité, en allant vers le fédéralisme.

Le traité d'Amsterdam répond-il à nos aspirations et à celles de nos concitoyens (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) vers un mode de développement plus soutenable, plus vivable, au service de l'emploi, de la solidarité,...

M. Michel Bouvard. Non !

Mme Marie-Hélène Aubert. ... de l'écologie, de la ou des cultures face à la sacralisation du marché mondial, de la compétitivité économique, de la consommation individuelle, voulue par une Organisation mondiale du commerce sous influence américaine libérale, qui devient de plus en plus une organisation commerciale du monde? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Non plus, malgré les quelques avancées que nous reconnaissons et les intentions louables affichées ici ou là, difficilement crédibles néanmoins si l'on en juge par exemple par la teneur des négociations actuelles sur la PAC et l'Agenda 2000.

Comment croire en effet que nous allons développer de nouvelles politiques communes en matière d'emploi, d'environnement et de politique étrangère, en prônant le maintien du budget européen à environ 1 % du PNB et en menant une véritable bataille de chiffonniers pour préserver nos acquis sans verser un centime de plus? Si l'on ne veut pas payer ni investir pour l'Europe, c'est que l'on ne veut pas vraiment de l'Europe.

Allons-nous pourtant laisser à la porte de l'Europe les pays candidats qui voient en elle, à juste titre, un espoir de développement et de paix durable? Car il y a urgence en ce domaine. Les menaces de conflits sont nombreuses dans l'Europe de l'Est et l'ex-Union soviétique; il suffit de voir ce qui se passe en ce moment même au Kosovo et dans d'autres régions moins connues des médias. Notre faiblesse politique, notre pingrerie et notre imprévision d'aujourd'hui nous coûteront fort cher demain en vies humaines et en argent. Combien faudra-t-il de Kosovos pour que nous le comprenions et pour qu'une véritable politique étrangère et de sécurité commune soit enfin mise en place?

Le traité d'Amsterdam, faute de volonté politique, n'est pas en mesure de répondre à ces légitimes attentes. Alors, prenons-en acte, changeons de méthode et refondons démocratiquement un pacte européen innovant, dynamique, pour un développement soutenable. Nous en avons enfin la possibilité. A l'heure où treize pays sur quinze sont gouvernés par des majorités qui se revendiquent de la gauche, avec le soutien ou la participation des Verts, le refus d'Amsterdam prend une tout autre tournure et ne peut être perçu comme un repli nationaliste.

Certes, un refus provoquerait une crise, mais ne sommes-nous pas déjà en pleine crise européenne? Pourquoi, alors, ne pas saisir cette occasion pour construire enfin une Europe politique forte, une Europe à visage humain? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble du projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même, et, le cas échéant, pour son délégué, les boitiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	532
Nombre de suffrages exprimés	522
Majorité absolue	262
Pour l'adoption	447
Contre	75

L'Assemblée nationale a adopté.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Transmission et discussion du texte de la commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 3 février 1999

« Monsieur le président,

« Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 3, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous demander de soumettre à l'Assemblée nationale, pour approbation, le texte proposé par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion du texte de la commission mixte paritaire (n° 1364).

La parole est à M. le rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. Alain Néri, rapporteur de la commission mixte paritaire. Madame la ministre de la jeunesse et des sports, voilà bientôt un an, vous avez fait inscrire à l'ordre du jour du Sénat le projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Si l'on tient compte des délais de publication des décrets nécessaires, il faudra bien encore une année pour que soit mis